

# FORMATION A LA MOBILITE DES CONDUCTEUR(TRICE)S DE TAXI

Réf de l'action : ECF T750.PR indice 02 du 30/06/2021 – version de l'agence ECF BRECHE du 06/09/2021

**OBJECTIFS PROFESSIONNELS** Être capable, pour un conducteur de taxi justifiant d'une activité professionnelle, d'exercer son métier dans un autre département.

## PUBLIC CONCERNE ET PREQUIS

- Toute personne titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi souhaitant exercer son activité dans un autre département,
- Tout conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle sécurisée de conducteur de taxi en cours de validité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

Le titulaire devra faire une nouvelle demande de carte professionnelle auprès du département concerné.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

Connaissance du département (7 h) :

- Topographie et géographie,
- Les principaux axes routiers,
- Localisation des différents services,
- Les services institutionnels officiels,
- L'environnement historique et culturel (histoire, monuments, parcs..),
- Les attractions touristiques, (stations balnéaires, etc).

#### Connaissance de la réglementation locale (7h) :

- Application de la tarification départementale d'une course taxi,
- Les arrêtés préfectoraux du département,
- Description et fonctionnement de la commission locale des transports publics particuliers de personnes,
- Les arrêtés municipaux relatifs à l'activité de taxi (si concernés),
- Les différents représentants et administrations au sein du département (chambre des métiers, préfectures, mairies, DDPP, douanes..),
- Application de la tarification départementale concernant le transport assis professionnalisé (TAP).

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Mr BRECHE Xavier  
[ecf.formation88@ecf-breche88.fr](mailto:ecf.formation88@ecf-breche88.fr) 06.03.89.07.72

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,  
Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluation formative.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation à la Mobilité.
- Formation éligible au CPF sous le code RS 3862.

Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

4 minimum

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION 14h

